

Communiqué de Presse de l'ADTC - Se déplacer autrement

Une Chronovélo: un aménagement réservé aux déplacements à vélo!

Le Réseau Express Vélo de Grenoble-Alpes Métropole

Comme l'affirme la Métropole sur son site internet, l'objectif des Chronovélos est « le développement d'un réseau cyclable structurant offrant des itinéraires directs, confortables et sécurisés, afin d'attirer de nouveaux usagers du vélo. Le tout, au bénéfice d'un meilleur partage de l'espace public et des usagers, tous modes de transports confondus ».

L'ADTC partage pleinement cette ambition qui est un maillon essentiel pour parvenir au triplement des déplacements à vélo à l'horizon 2020.

La Chronovélo Grenoble – Echirolles – Le Pont de Claix

Le 28 juin 2019, Grenoble-Alpes Métropole a annoncé le lancement des travaux de réalisation de la Chronovélo Grenoble – Echirolles – Le Pont de Claix, et l'ADTC s'en réjouit.

Mais l'aménagement prévu ne répond pas dans certains secteurs au critère numéro 1 d'une Chronovélo : une infrastructure entièrement dédiée aux cyclistes!

Sur les rues Général Mangin et Raymond Pitet à Grenoble, sur les avenues Victor Hugo et Auguste Ferrier, ainsi que sur la rue Pierre Sémard à Echirolles, la Chronovélo sera séparée du trafic automobile. Par contre, sur les cours Jean Jaurès à Echirolles et St-André à Pont de Claix, la Chronovélo serait aménagée dans la contre-allée Est qui resterait ouverte au trafic motorisé.

Le faible trafic motorisé et la priorité affichée aux déplacements à vélo ne permettraient pas d'atteindre l'objectif d'un axe sécurisé et confortable face au risque de conflit avec les véhicules motorisés, ce qui dissuadera de nombreux usagers. La création de pistes cyclables séparées de la circulation motorisée est pourtant la principale demande des usagers pour se déplacer à vélo comme l'a montré le Baromètre 2017 des villes cyclables de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

L'ADTC renouvelle sa demande déjà exprimée de dédier la contre-allée à la Chronovélo, comme celle en cours de réalisation rue Gueymard à Grenoble, ou comme le proposait en 2015 le comité de concertation vélo de réaliser la Chronovélo le long de la voie ferrée.

Pour développer encore la part modale du vélo, pour que les itinéraires cyclables soient véritablement sécurisés et inciter plus d'usagers à changer de mode de transport, il n'est pas possible de faire cohabiter des véhicules et des vélos sur des axes structurants cyclistes.

Contact presse:

- Emmanuel COLIN de VERDIERE, secrétaire de l'ADTC Se déplacer autrement
- Benoît LEBRUN, Administrateur de l'ADTC Se déplacer autrement

www.adtc-grenoble.org